



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 453

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur le fait que sous la précédente législature, elle avait posé à son prédécesseur, une question écrite qui fut publiée au Journal officiel du 9 juillet 2001. Or, bien que le délai réglementaire de deux mois eût été écoulé, elle n'avait toujours pas obtenu de réponse à la fin de la législature. Elle lui renouvelle donc cette question qui évoquait le fait que l'AMSAD située à Courcelles-Chaussy a déposé une demande de création de neuf places liées à l'extension du SSIAD. Une telle mesure permettrait de répondre aux attentes de nombreuses familles et aux besoins des personnes âgées. C'est pourquoi, elle souhaiterait qu'elle lui indique pour quelles raisons la demande a été refusée alors qu'en réponse à une précédente question écrite, elle lui avait confirmé qu'il manquait des postes en SSIAD dans la région messine.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) de Courcelles-Chaussy, pour lequel l'AMSAD a déposé une demande d'extension de capacité de neuf places. L'extension sollicitée a été accordée : le nombre de places autorisées du SSIAD de Courcelles-Chaussy, situé dans l'arrondissement de Metz-Campagne, a été porté de 30 à 39 par arrêté du préfet de la Moselle en date du 1er mars 2001. Le financement de ces 9 places a été effectué au cours des exercices 2001 et 2002, faisant passer le taux d'équipement du secteur, pour 1 000 personnes âgées de soixante-quinze ans et plus, de 28,04 places à 36,45 places, taux nettement supérieur au taux départemental et au taux national, qui sont respectivement de 16,01 et de 16,16. On doit cependant constater que l'arrondissement de Metz-Campagne, desservi par trois autres SSIAD, n'a qu'un taux d'équipement de 13,08, dû aux faibles taux d'équipement des SSIAD de Maizières-les-Metz et de Montigny-lès-Metz, qui sont respectivement de 5,38 et 6,90. Un important effort financier est consenti depuis 2001 au profit des SSIAD. Il se concrétise par la mise en place, pour la période 2001-2005, d'un plan pluriannuel de développement aboutissant à la création, chaque année, de 4 000 nouvelles places en moyenne, pour un coût total de 182,93 MEUR à la charge de l'assurance maladie, au titre de l'ONDAM médico-social. C'est ainsi que le département de la Moselle s'est vu attribuer, pour les années 2001 et 2002, 90 des 255 places accordées à la région Lorraine, portant le nombre de places installées et financées au 31 décembre 2002 à 979. La politique menée a pour objectif, au-delà de la création d'un nombre important de places, de réduire les inégalités constatées, en visant un taux d'équipement national cible qui sera atteint en 2005 par toutes les régions à l'issue de l'exécution du plan pluriannuel, et en menant sur le plan régional une politique d'harmonisation des taux d'équipement des départements. L'année 2001 a marqué une première étape de convergence, qui a été poursuivie en 2002. Il est rappelé que pour les places de SSIAD des dotations sont notifiées aux préfets de région, qui les attribuent au profit des différents départements en fonction des places autorisées et non encore financées. Il appartient ensuite au préfet de chaque département de répartir lesdites places, sur proposition de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS), en prenant en compte les besoins de l'ensemble des services de celui-ci. Les 45 places du SSIAD de Maizières-lès-Metz sont entièrement financées

par contre ; 9 places autorisées le 27 octobre 1999 restent en attente de financement pour le SSIAD de Montigny-lès-Metz, afin de porter son nombre de places financées à 50. La DDASS de la Moselle a inscrit ce financement au deuxième rang de ses priorités, après celui de places au bénéfice du SSIAD de Metz-Ville, en attente depuis plusieurs années.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 453

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2002, page 2611

Réponse publiée le : 24 février 2003, page 1384